

Ecole élémentaire Châteaugiron-Landry
111 bis rue de Châteaugiron
35200 RENNES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
DU 10 NOVEMBRE 2014

Accueil et présentation (tour de table)

M. LEMAU directeur de l'école, président du Conseil

Secrétaire : M. LE NEEL (enseignant)

Présents : M LESEIGNEUR (Elu Municipal), Mme PERON-FOLLIC (Responsable d'Accueil de Loisirs), M. DEBROISE (Kerveiza)

Parents élus : Mmes GLORIA, GRENIER, LE DUFF, MANUKYAN, MONSIMIER et M. CAYROL

Enseignants : Mmes VOISIN, COUE, HAUGEARD, DUQUESNOY, CADIET, SCHROTMANN, Ms PIQUEMAL, LE NEEL

Parent invité : M. CROZAT (parent de la classe LSF)

Absence excusée : Mme LE SAINT (IEN), M. VAN DEN EYNDE (DEE)

Remerciement aux traducteurs en langue des signes présents.

1- Compétences du Conseil d'École

Avec la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, la composition et les compétences du conseil d'école ont été modifiées pour reconnaître l'intercommunalité et prendre en compte les questions autour de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

Organisation et fonctionnement des écoles élémentaires

M. LEMAU a rappelé la composition du Conseil d'école (membres de droit et voix consultatives), la tenue des Conseils d'Ecole une fois par trimestre. En outre, il a précisé les compétences du Conseil d'école et a notifié qu'à l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Le compte-rendu est transmis à chaque membre du Conseil d'école. Un exemplaire sera affiché dans les panneaux d'affichage et mis en ligne sur le blog de l'école pour permettre aux parents de le consulter.

2- Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves élus

Sur 216 inscrits, 100 votants (46,3 % de participation)

Résultat : 92 suffrages exprimés pour la liste FCPE (6 Titulaires et 6 suppléants)

Sont élus Mesdames Manukyan, Guilleux, Gloria, Monsimier, Morne, Grenier, Chérel, Le Duff, Guénée et Messieurs Le Goff, Despres, Cayrol

Question des parents : Quelle représentation pour les parents des classes LSF au Conseil d'école ?

Les élèves étant inscrits à l'école, les parents sont légitimement électeurs. Au sujet de l'éligibilité : le nombre de sièges doit être proportionnel au nombre de classes. Or la spécificité de la classe LSF est qu'elle n'est pas comptabilisée comme une septième classe de l'école. Il ne peut donc avoir que douze parents élus proportionnellement aux six classes. Dans l'attente d'une clarification quant au statut de cette classe, M. LEMAU invitera à chaque Conseil d'école un parent représentant de la classe LSF. « En attente d'une clarification sur le statut de la classe et de l'affectation d'un enseignant de l'Education Nationale, M. Debroise a évoqué les questions sur la responsabilité, sur l'inclusion des élèves sourds. »

3- Rentrée 2014

EFFECTIF :

131 élèves répartis en 7 classes : 22 CP, 4 CP/LSF, 17 CP/CE1, 20 CE1/CE2, 22 CE2, 26 CM1 et 20 CM2

PERSONNEL

10 enseignants dont le directeur déchargé de classe à temps plein (Directeur associé) + 2 AVS

classe LSF : une enseignante (qui va être remplacée durant son congé maternité) + 1 AVS

Pour les élèves en difficulté, à la demande conjointe des enseignants et de la famille, la psychologue scolaire (Mme MARCON-GUITTON) peut intervenir. L'école ne bénéficie pas des autres membres du RASED.

Jean-Claude Magnant (ETAPS ville) intervient en sport le lundi, mercredi et jeudi auprès de toutes les classes, les enfants de CP/CE1 LSF font EPS avec la classe de CP/CE1 de Mme CADIET.

Madame PERON-FOLLIC est la responsable du temps du midi et est entourée d'une équipe d'animateurs.

Elle est aussi responsable du temps du CALM.

Par ailleurs, l'école a un concierge en la personne de Joël GUILLET. Il est présent au portail du bas le matin et à 16h, assure l'ouverture et la fermeture du portail du haut. Il s'occupe des petits travaux de l'école et d'une partie du nettoyage de l'école (cours de maternelle et élémentaire, abords de l'école, toilettes, gymnase).

Autres personnels municipaux : trois autres personnes sont en charge du nettoyage et de la propreté des locaux.

ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

Chaque enseignant a sa classe, sauf dans le cas des échanges de service :

Anglais : Mme CADIET (CE1) assure l'anglais au CP et Mme DUQUESNOY (CE2) assure l'anglais au CE1/CE2. Mme RIFFARD (CE2) et M. LE NEEL (CE1/CE2) décroissent en culture humaniste. Tous les élèves de CE2 sont ainsi réunis sur des temps d'enseignement.

Activité Pédagogique Complémentaire : principes et mise en place (jours et heures)

Dans ce cadre, un dispositif d'aide aux élèves a été mis en place depuis fin septembre. Une heure supplémentaire est répartie sur la semaine. Cette heure est incluse dans le temps de service des enseignants.

En fonction des besoins des élèves, des compétences travaillées, les élèves par petit groupe sont pris une à deux fois / semaine sur une durée déterminée. Pour cette aide, les parents doivent donner leur accord écrit.

Dans ce cadre, des activités seront mises en place en lien avec le Projet d'Ecole : Conseil d'élèves (délégués élus), jardinage, journal

questions et remarques des parents

- *Conditions d'enseignement* : retour général positif (classes peu chargées)

- *Conseil des élèves* : la démarche semble être renouvelée. Serait-il possible d'avoir plus de retours en conseil d'école sur les attentes et demandes des enfants ?

Présentation des enfants élus délégués de classe.

Le Conseil aura lieu le mardi 28 novembre, un CR sera diffusé dans chaque classe et lu par les délégués. Le Conseil des élèves évoquera comment diffuser les décisions (Internet, papier, Conseil d'Ecole, journal...)

MOYENS MATÉRIELS

Sept salles de classe. Depuis la rentrée, les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2 sont équipées d'un TNI. L'objectif de la ville est d'équiper l'ensemble des classes. La classe de LSF va être équipée d'un TNI par Kerveiza

salle informatique : salle avec 12 postes fixes + un ordinateur par classe

BCD : la ville de Rennes fournit une sélection de livres en complément de ceux de l'école. L'école est abonnée à plusieurs périodiques. Merci aux parents donateurs de livres et à ceux qui participent à l'équipement et au rangement des livres. D'autres parents bénévoles sont bienvenus (mot distribué).

Elle sera occupée tous les mardis et jeudis soir pour les ateliers « Lire et Faire Lire ».

salle Art et Sciences : qui sert d'atelier pour des séances en Art plastique et en Sciences. Elle est aussi utilisée pour deux ateliers du soir (cuisine et sciences)

salles d'étude salles 1 et 13 (à l'étage) et classe de CP.

Salle polyvalente : équipée en matériel audiovisuel, elle sert pour des activités de groupe et pour les ateliers théâtre, danse et musique.

Gymnase : pour les activités EPS

Un vidéo-projecteur et un écran mobiles pour l'école (fourni par la ville)

Les commandes : Toutes les classes avaient les fournitures nécessaires pour commencer l'année scolaire.

Une commande supplémentaire a été faite et livrée en septembre.

Les comptes : Bilan 2013/2014 du compte OCCE

Dépenses : 4293,15 € (2286,92 € de charges éducatives)

Recettes : 4908,01 €

Subventions mairie : 1825 € (subventions aux projets, aux études, et 10 % du budget mairie)

Subventions APE : 550 € pour la journée à St-Malo en juin 2014

Vente photos : 762,21 €

Le solde positif de l'année 2013/2014 a permis d'octroyer à chaque classe dès septembre une somme de 100 €/ classe pour s'équiper en livres (séries et matériel spécifique)

Passif 2014/2015 : 2882,08 €

Les parents d'élèves informent de la possibilité de solliciter l'APE pour le financement de projets.

TEMPS PÉRI-SCOLAIRES

- Pause méridienne

environ 100 à 110 enfants mangent à la cantine le midi (80%). Ils sont sous la responsabilité de Mme PERON-FOLLIC et de 9 animateurs.

Trois services sont assurés (12h10, 12h30, 13h) : Moins de bruit en restauration, plus de fluidité

Ateliers du midi : rappel sur le fonctionnement du temps du midi.

Un tableau d'affichage va être installé afin de faciliter les informations concernant les ateliers.

- CALM le soir : pour alléger les effectifs de 17h45 à 18h15, les élèves d'élémentaire sont accueillis dans le pré-fabriqués libérés par l'association CAP ADO.

- Etudes et ateliers du soir

Etude : assurée par M. LEMAU (responsable), M. PIQUEMAL, Emelyne et Louise FINET

Chaque jour, à l'étude, les élèves sont pris en charge par 3 surveillants d'étude jusqu'à 17h45.

Après 17 h 45, un élève peut rentrer seul chez lui, sauf indication écrite des parents. Dans ce cas, l'enfant est inscrit au CALM. Un surveillant d'étude les amène au CALM, auprès de Mme PERON-FOLLIC, la responsable. Le CALM ferme à 18h45.

En moyenne, 35 % des élèves restent le soir après l'école (étude et atelier confondus)

De 16h45 à 17h45, 5 ateliers sont mis en place : théâtre le lundi, cuisine et construction en bois le mardi, tennis de table et sciences le jeudi. Ils sont animés par des animateurs associatifs (FRANCAS, CPB RAPATEL, PETITS DEBROUILLARDS)

Lire et faire lire : Dans le but de développer le plaisir de lire et de l'accompagner dans l'apprentissage de la lecture, l'action « Lire et faire lire » est mise en place depuis le 03 novembre 2014 sur le temps de l'étude durant toute l'année.

Mise en œuvre par la Ligue de l'Enseignement, ces séances de « lecture-plaisir » sont assurées par des retraités bénévoles, dans la bibliothèque de l'école et durent ½ heure. Elles viendront en complément du temps d'étude entre 16h45 et 17h15 ou 17h15 et 17h45. C'est l'occasion pour les enfants de CP, CE1 et CE2 qui sont à l'étude de découvrir des livres, d'échanger autour des histoires lues et de lire en petit groupe de 5. Quatre bénévoles interviennent cette année.

questions de parents

- *Rythmes scolaires : bons retours sur la garderie du matin*

- *Rythmes scolaires : La possibilité d'un retour au calme avant la reprise de l'après-midi, en lien avec le temps périscolaire, est-elle envisagée à l'école ? (évoqué en conseil d'école de l'année dernière)*

Cette question a été ré-évoquée en Conseil des Maîtres qui a décidé d'un accueil dans la cour le midi.

- *Temps périscolaire : Retour positif sur les efforts faits en matière de communication : trombinoscope sur le blog, présentation des ateliers aux élèves, tableau d'activités...*

- *Les parents d'élèves restent disponibles pour relayer les informations auprès des parents (blog, mails...). Un espace d'information spécifique sur les temps périscolaires serait utile car certains parents d'élémentaire ne vont pas dans le préau ni en maternelle. Les parents d'élèves proposent si besoin d'utiliser les panneaux d'information des parents d'élèves (entrée Nord et face gymnase) pour afficher certaines informations sur les temps périscolaires pour leur donner plus de visibilité.*

- *Etude : Satisfaction des études « dirigées » assurées par les enseignants. Pour les autres études, les retours sont contrastés. Faute d'étude dirigée, serait-il possible d'envisager un travail en binôme (ou de tutorat) entre les enfants pour les encourager à se faire réviser leurs leçons entre eux, sur un mode coopératif, pour apprendre à être plus autonomes ? Les enfants ont-ils accès à des outils de travail (dictionnaires, bescherelle...) ?*

Les enfants pourraient-ils choisir d'aller plutôt à la garderie pour avoir une pause avant de rentrer faire leurs devoirs à la maison pour les parents qui peuvent les chercher pas trop tard ?

Le service d'étude est défini par la ville. Avec trois études, l'école a priorisé l'accueil des CP avec un enseignant pour l'apprentissage de la lecture. Pour les deux autres études, les effectifs permettent aux enfants de travailler dans de bonnes conditions. Si un enfant a besoin d'un outil, il peut en bénéficier. Les enfants sont autonomes et s'organisent pour travailler ensemble dans le calme. La mairie n'a pas évoqué la possibilité de faire des groupes « garderie » et « étude ».

Ateliers : Serait-il possible d'avoir « Langue des signes » en atelier du soir car les enfants ne mangeant pas à la cantine ne peuvent actuellement pas bénéficier de ces ateliers.

60 % des élèves participeront à au moins un atelier le soir. Le choix des ateliers a eu lieu en juin. Sachant que cet atelier a lieu le midi, les élèves peuvent s'y inscrire.

Rythmes scolaires : présentation des résultats du questionnaire sur les rythmes scolaires adressé aux familles en juin 2014 :

Le cabinet TMO a réalisé la synthèse qui sera disponible sur le site de la ville de Rennes prochainement. Sur les 9258 questionnaires distribués, 4453 ont été retournés. 119 enfants ont été questionnés.

Il se dégage :

- une « majorité forte » pour l'accueil du matin (90 % de satisfaction), pour l'accueil du soir, l'organisation des études (80 % de satisfaction) et pour l'accueil du mercredi midi jusqu'à 12h30.

- deux points négatifs : communication avec les parents et la pause méridienne

En février, la mairie organisera une votation à destination de l'ensemble des parents d'élèves. Les questions qui seront posées ne sont pas encore élaborées. D'ici février, une enquête aura lieu auprès du corps enseignant et du personnel municipal. En 2015, les horaires seront harmonisés pour l'ensemble des écoles.

Les enseignants se réuniront en Conseil des maîtres prochainement à ce sujet. Un échange avec les parents d'élèves pourrait avoir lieu à l'issue duquel des scénarios pourraient être proposés à la Mairie pour la votation du mois de février (Conseil d'école extraordinaire évoqué).

4- Propositions d'amendements et vote du Règlement Intérieur

Lecture du Règlement Intérieur et amendements apportés en Conseil des Maîtres.

Débat

Questions des parents relatives au Règlement Intérieur

Horaires : La possibilité de venir chercher les enfants le mercredi jusqu'à 12h30 est appréciée par les parents. Demande de préciser le fonctionnement, suite à quelques hésitations en début d'année : « préinscription » ou pas ? Colonne « garderie » à prévoir de manière séparée de la colonne « cantine ». Ce système restera-t-il gratuit pour les prochaines années ?

M. LESEIGNEUR affirme qu'ils resteront sans doute gratuits.

Evaluations : Les parents souhaiteraient avoir les résultats des évaluations faites au fil de l'eau avant la fin du trimestre afin de pouvoir mieux accompagner leurs enfants si besoin.

M. LEMAU précise que les enseignants rendent compte régulièrement du travail en classe à travers le cahier du jour (outil d'évaluation). Un livret est adressé aux parents en fin de trimestre avec les appréciations sur le travail durant cette période. En cas de besoin spécifique, l'enseignant prendra contact avec les parents concernés. Comme il a été précisé à la réunion de rentrée parents/enseignants, les parents ne doivent pas hésiter à s'entretenir avec l'enseignant pour mieux accompagner leur enfant (retour sur la journée ou la semaine, travail à la maison). Point spécifique à ce sujet dans le Règlement.

Respect du bien public : retour de la part d'enfants sur l'état des toilettes sous le préau.

Fin septembre, Joël GUILLET (le concierge) a fait part à M. LEMAU de la tenue des locaux (préau, toilettes). M. LEMAU est intervenu dans toutes les classes pour discuter de ce point de règlement avec les élèves, en insistant sur l'utilisation des toilettes sur le temps scolaire et périscolaire. Les règles dans les toilettes sont rappelées par un affichage.

Cantine : les enfants se plaignent du manque de propreté des tables et des chaises au deuxième service.

Sylviane P-F a demandé aux enfants de nettoyer leur chaise

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

5- Projets des classes pour cette année scolaire

Chaque année, les enseignants élaborent des projets en Conseil des maîtres à partir du projet d'école 2012/2015 validé et présenté l'année dernière en Conseil d'Ecole (Axes : De l'oral à la production d'écrit / Développer l'autonomie et l'initiative de tous les élèves)

Au préalable, remerciements à la Mairie pour les projets validés par les commissions d'aide aux actions des écoles de juin et octobre à hauteur de 2144 €.

Les projets de cycle ou/et de classe sont définis par rapport aux compétences du socle commun.

Tour de table des projets de classe programmés

Cycle 2 :

- projet artistique : « de l'espace d'exposition à l'espace de création » (Classes de CP, CP/CE1 et CP/CE1 LSF)

Le projet vise à sensibiliser les élèves au processus de création d'artiste. Pour cela, ils visiteront un musée d'art, une galerie et un atelier d'artiste. Ils travailleront ensuite avec une intervenante en Arts Plastiques avec

pour objectif la création d'oeuvres sculptées qui seront exposées dans le parc de l'école et visibles en fin d'année à la fête de l'école. Un cahier d'Art sera mis en place.

- sport : natation en période 5

Les élèves de CP, CP/CE1, CP/CE1 LSF et CE1/CE2 iront à la piscine à raison de deux fois par semaine durant la période 5 (piscine de Bréquigny).

Cycle 3:

- Projet Droits de l'enfant

Les élèves de CM1 et de CM2 participent à un projet dans le cadre de la semaine des Droits de l'enfant organisée par la ville de Rennes, avec la Maison du Ronceray, sur la thématique « Droit de s'exprimer ». Ils créeront un clip vidéo collectif.

- Ecole et Cinéma au cycle 3 :

- projections pour les classes de CE1/CE2 et CM1

Les élèves des deux classes iront à trois projections dans l'année. Chaque projection sera sujet à travailler en amont et en aval en classe (histoire du cinéma, cinéma d'animation, musique)

- Histoire du cinéma (sensibilisation scientifique) au CM2

En lien avec le projet cinéma, la classe de CM2 travaillera avec un intervenant scientifique de l'association Go Mars ! avec pour objectif de découvrir les techniques du cinéma.

- Sciences : les classes de CE2, CM1 et CM2 iront au planétarium fin novembre pour clore le cycle « le ciel et la Terre »

- Théâtre au CE2

Les élèves iront voir une pièce de théâtre « Le petit chaperon rouge ». Ils étudieront le texte « le petit chaperon rouge » et travailleront en expression corporelle sur ce thème (théâtre d'ombre/danse).

- EPS : Natation, Escrime, Vélo

La classe de CE2 ira à la natation en période 3, les élèves de CM1 auront un cycle escrime en période 4 et les élèves de CM auront un cycle « vélo » en période 5.

- Projet Ecole-collège

La classe de CM2 travaillera avec la classe de M. Chapelain (théâtre) dans le cadre des échanges CM2/6ème.

Question des parents :

Locaux : Idée de réalisation d'une fresque sous le préau (par les enfants) pour le rendre plus gai.

La question avait déjà été évoquée. Le travail initié cette année au cycle 2 en art est une première étape. Le projet de réalisation d'une fresque a été évoqué en Conseil de Maîtres et pourrait faire l'objet d'un projet d'école dans le futur avec plusieurs partenaires (mairie, intervenant extérieur).

6- Travaux réalisés et souhaités

- M. LESEIGNEUR va transmettre un courrier à Mme Briéro pour faire le point sur les travaux de la rue de la 87ème Division Territoriale et sur les demandes formulées par le groupe scolaire (garage à vélos, auvent de la cantine, panneau de restriction et de limitation de vitesse au niveau de l'ITEP, sécurisation de la cour)

- Réfection de la cour : M. LEMAU va relancer la mairie à propos du projet de réfection de la cour. Il souhaite aussi rappeler la nécessité d'une barrière pour délimiter la cour de l'école (raisons de sécurité, vigipirate, intrusion d'enfants de l'ITEP).

- Dans le cadre de l'évolution des équipements informatiques de l'école (TNI, 25 ordinateurs), M. LEMAU précise qu'il serait nécessaire de porter à l'étude à moyen terme la question du débit Internet de l'école.

M. LEMAU Briac
Président du Conseil d'Ecole

M. LE NEEL Yvon
Secrétaire de séance